

Neuilly-Plaisance, le 24 Janvier 1972.

Monsieur Thomas Murer,
Conservateur,
Kunsternes,
17, Wergelandsveien,
Oslo 1,
Norvège,

Monsieur le Conservateur,

Le 20 Septembre 1971 j'ai reçu les trois tableaux prêtés pour l'exposition des artistes latino-américains en Scandinavie.

Ayant constaté d'importants dégâts sur ces trois tableaux j'ai immédiatement signalé les faits aux transporteurs (I.A.T.) et, par téléphone, à la compagnie d'experts d'assurances Toplis et Harding, S.A., à Paris.

Par la suite, j'ai reçu la visite de l'expert qui a constaté les dégâts et qui a accepté en partie le devis de réparation. L'indemnité a été fixée à 1.300 francs. Les restaurations ont été faites et le prix des travaux se montant à 1.600 francs, car un des carreaux en plexiglas a dû être substitué.

Je crois savoir que mon cas n'est pas un cas isolé. Plusieurs autres artistes ayant participé à cette exposition se trouvent dans la même situation.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir prendre contact avec votre assureur afin de régulariser cette affaire au plus vite et dans la mesure du possible de me faire connaître son nom et son adresse.

Tout en vous priant de bien vouloir m'excuser de vous importuner, recevez Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Sérvulo Esmeraldo

38, Rue de la Marne,
93-Neuilly-Plaisance,
France.